

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 ET DU BUDGET PRIMITIF 2025

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations essentielles est jointe au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La forme et le contenu de cette note de présentation restent à l'appréciation des collectivités locales, mais elle devra être mise en ligne sur le site internet de la collectivité lorsque celle-ci en est pourvue.

La structure d'un budget est composée de deux parties : la section de fonctionnement et la section d'investissement qui se composent chacune d'une colonne dépenses et d'une colonne recettes.

La section fonctionnement regroupe d'une part, toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité (charges à caractère général, de personnel, de gestion courante, intérêts de la dette, dotations aux amortissements, provisions) et, d'autre part, toutes les recettes que la collectivité peut percevoir (transferts de charges, prestations de services, dotations de l'État, impôts et taxes, et éventuellement reprises sur provisions et amortissement que la collectivité a pu effectuer).

La section d'investissement comporte, en dépenses, le remboursement de la dette et les dépenses d'équipement de la collectivité (travaux en cours, opérations pour le compte de tiers) et, en recettes, les emprunts, les dotations et subventions de l'État.

En vertu du principe d'équilibre réel, chacune de ces deux sections doit être votée à l'équilibre, c'est à dire que les dépenses doivent être égales aux recettes lors de la présentation du budget.

II. Informations sur la commune

Dans un contexte de restriction budgétaire mais disposant d'un fonds de roulement conséquent, notre commune doit concrétiser ses investissements en 2025. Ils sont destinés à accueillir une nouvelle population, à développer les services, à se doter de nouvelles infrastructures et à sécuriser ses ouvrages.

La réfection de deux appartements au-dessus de l'ancienne école, l'aménagement d'une nouvelle mairie et de locaux pouvant servir à des professions médicales, l'acquisition de foncier et la reprise de l'enrochement de la cote vieille en sont l'illustration.

III. La section de fonctionnement

(en euros)

Dépenses	CFU 2024	BUDGET 2025	Recettes	CFU 2024	BUDGET 2025
Charges à caractère général	94 495	112 400	Atténuation de charges	19	
Dépenses de personnel	90 915	103 100	Produits des services	1 298	1 700
Atténuation de produits	20 146	20 119	Impôts et taxes	37 197	36 210
Autres charges de gestion courante	16 6425	170 683	Fiscalité locale	164 971	182 182
charges financières	950	1 775	Dotations et participations	304 669	293 571
Charges exceptionnelles			Autres produits de gestion courante	353 406	25 000
Dot provisions	8	10	Recettes exceptionnelles	5 000	
Total 042	15 910		Recettes financières		
Total des dépenses réelles	388 851		Total recettes réelles	866 564	532 989
Opérations d'ordre transfert entre sections			Produits (écritures d'ordre entre sections)		
Virement à la section d'investissement		1 254 327	Excédent brut reporté (R002)	973 988	1 134 662
Amortiss Equip		10 910			
Total général		1 673 325	Total général	1 840 552	1 673 325

Les dépenses

Les charges de personnel et la participation au SIRP ont nettement augmenté en raison d'une croissance des salaires et des charges sociales.

Le coût de l'électricité a diminué mais des améliorations sont encore possibles notamment sur le chauffage de certains bâtiments.

Les recettes

Si on neutralise l'opération exceptionnelle d'indemnité d'assurance de 328 593 euros les recettes sont quasi identiques.

Dans cette configuration, la capacité d'autofinancement reste nettement positive à hauteur de 149 120 euros. Une attention particulière devra être faite sur son évolution car elle dépend fortement des sommes versées par TRYFIL. Le montant de l'indemnité versé est susceptible de diminuer dans l'avenir.

Il est décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition de la commune

IV. La section d'investissements

(en euros)

Dépenses	CFU 2024	BUDGET 2025	Recettes	CFU 2024	BUDGET 2025
Remboursement d'emprunts	27 059	27 234	Dotations (FCTVA-taxe d'aménagement)	43 674	39 090
Dépôt garantie			Excédent fonctionnement capitalisé	173 950	317 038
Travaux	65 862	1 672 040	Taxe d'aménagement	3 338	2 038
Subventions d'équipement versées			Excédent de fonctionnement reporté		27 287
			Dépôt de garantie		1 000
Participations			Subventions	47 542	(*)47 582
)Déficit investissement reporté			Virement de la section de fonctionnement		1 254 327
Opération d'ordre			Opération d'ordre	15 910	10 910
Total général	92 921	1 699 274	Total général	284 415	1 699 274

(*) les subventions attendues pour la réhabilitation de l'ancienne école ne sont pas incluses)

L'investissement en 2024

Sur l'année 2024, les investissements sont restés modestes en raison d'un report des chantiers.

Ils se limitent principalement aux travaux dans l'appartement au-dessus de la mairie et à la réfection du mur de l'église.

Les investissements de 2025 concernent la réhabilitation de l'ancien de 700 ke et l'enrochement de la cote vieille pour 331ke.

L'acquisition de foncier bâti et non bâti (150 ke) fait également partie du programme et répond aux nouveaux besoins d'infrastructures (ex. bâtiment pour stockage du matériel).

Sur le budget d'assainissement, il est prévu des travaux d'extension de réseau pour un montant de 270 ke. Le financement s'appuie essentiellement sur les ressources propres, une demande de subvention à hauteur de 49 900 € et la mise en place d'un prêt de 180 ke.

Au cours de l'année écoulée, la commune a perçu des subventions pour 47542 €. Pour 2025, des rentrées sont attendues à hauteur de 47 582 €.

La capacité d'autofinancement

(en euros)

année	2022	2023	2024
Recettes réelles de fonctionnement	540 855	579 735	(*)866 564
Dépenses réelles de fonctionnement	334 706	344 395	388 851
CAF brute	206 149	195 340	(*)477 713
Remboursement de la dette en capital	25 735	25 900	26 066
CAF nette	180 414	169 440	(*)451 641

(*)dont 328593 euros d'indemnité d'assurance)

La dette

année	2022	2023	2024
Capital dû au 31/12	348 855	323 037	283 999
Capital remboursé	25 735	25 900	26 066
Intérêts	2 273	2 109	1 942
Annuités	28 008	28 008	28 008

V. Enjeux de la commune

Le montant élevé des investissements de cette année est la concrétisation de projets débattus et préparés de longue date. Ils doivent donner un nouvel élan et du dynamisme à notre commune.

Fait à Montdragon, le 9 avril 2025

Le Maire

Gilbert VERNHES

